

Union suisse pour l'amélioration du Logement

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **20 (1948)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tive du prix de construction sera payée par le Ministère des finances sous forme d'une somme forfaitaire.

A titre d'exemple, le prix de revient moyen d'un logement étant actuellement de 10 800 florins nécessiterait un rendement brut annuel de 583 florins. Le même logement construit en 1940 reviendrait à 4000 florins seulement et exigerait un loyer de 243 florins. Le loyer étant fixé à ce dernier montant, la subvention gouvernementale annuelle serait donc de 340 florins, représentant la différence entre le prix de revient actuel et celui supposé de 1940.

GRANDE-BRETAGNE

Les destructions massives supportées en Angleterre par suite des bombardements aériens ont provoqué un manque de logements très important. D'autre part, l'augmentation continue des grandes agglomérations a engagé le gouvernement à envisager de nouvelles mesures pour la reconstruction. A cet effet, il a prévu la création de cinq villes satellites de 30 000 habitants chacune, afin d'éviter l'extension de Londres. La construction sur des terrains agricoles revalorise ces terrains et le gouvernement a prévu la perception d'une redevance sur cette plus-value en faveur de l'Etat. Le plan d'ensemble des constructions est dressé par le gouvernement, c'est également le gouvernement qui finance la construction par des emprunts d'Etat.

Les constructions peuvent être entreprises par les communes et les particuliers ; actuellement, les constructions entreprises par les communes représentent les cinq sixièmes de la production totale. Les terrains sont au bénéfice d'un bail emphytéotique comme il est depuis longtemps usage en Grande-Bretagne.

SUISSE

Le mode de subventionnement destiné à encourager la construction de logements a été exposé et le représentant de l'Union suisse pour l'amélioration du logement a exprimé les regrets au sujet de la diminution du taux des subventions à partir du 1^{er} janvier 1948. Les délégués suisses ont été invités à exposer les modalités concernant la construction et l'équipement des logements pour les familles de condition modeste, afin de permettre des comparaisons avec le standard de l'habitation dans les pays sinistrés.

La transformation et la modernisation des anciens immeubles, leur financement et la rentabilité du nouveau capital engagé ont permis d'envisager différentes solutions, afin d'arriver à la suppression progressive des taudis.

L'Organisation des Nations unies, considérant l'importance du problème du logement, s'était fait représenter à cette session internationale. Son représentant a donné l'assurance que l'O. N. U. se préoccupait de recueillir toute la documentation utile, afin de la mettre ensuite à la disposition des pays et des organismes préoccupés à combattre la crise du logement.

En conclusion, les débats de cette importante session ont démontré la volonté unanime de mettre à la disposition de toutes les familles un logement hygiénique, proportionné à l'importance numérique de chaque famille et dont le prix de location soit en harmonie avec le revenu familial.

Pour la réalisation de ce programme social, le concours des pouvoirs publics est absolument indispensable, seules les modalités peuvent différer en tenant compte des besoins particuliers, variables de pays à pays.

S. BURKLIN.

président de la Société coopérative de Genève.

Union suisse pour l'amélioration du Logement

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Lausanne, le samedi 8 et le dimanche 9 mai, avec le programme suivant :

Samedi 15 h. : Assemblée générale. A l'issue de la séance : conférence de M. Pierre Emery, chef de l'Office communal du logement : L'évolution du marché du logement à Lausanne de 1925 à 1948.

Dimanche 9 h. : Excursion en autocar, visite de nouveaux groupes d'habitations. 12 h. 30 : Banquet officiel.

Le programme détaillé et les cartes d'inscription seront envoyés aux membres de l'union dans le courant du mois d'avril.

La situation résultant de la réduction des subventions et des conditions de plus en plus difficiles du financement de la construction de logements sera examinée au cours de l'assemblée générale et donnera lieu à d'importantes résolutions.

LE GAZ - L'ÉLECTRICITÉ

TOUS DEUX INDISPENSABLES
POUR ASSURER LE CONFORT
OPTIMUM DANS L'HABITATION

